

Le lundi 20 avril 2026

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Victoriaville tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville de Victoriaville, le lundi 20 avril 2026, à 17h30.

Sont présents : les conseillères Caroline Pilon, Mariska Labarre et Chantal Moreau et les conseillers Yanick Poisson, Jean-François Lépine, Yannick Fréchette, Christian Rayes et Daniel Comtois, sous la présidence du maire, M. Vincent Bourassa.

Sont également présent : Mme Rosane Roy, greffière, M. Frédéric Gamache, conseiller aux affaires politiques et M. Raoul Pascal, directeur général adjoint

206-04-26**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU NUMÉRO 494, RUE DE BIGARRÉ**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal prennent en considération une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au numéro 494, rue De Bigarré et ayant pour objet de permettre qu'un bâtiment soit implanté à une distance de 2,52 mètres de la ligne latérale de terrain comparativement à la distance minimale prescrite de 3,00 mètres par l'article 1.5.2 du Règlement de zonage numéro 1261-2019.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Victoriaville, informant le conseil municipal que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la greffière sur le site Internet de la Ville de Victoriaville le 27 mars 2026.

EN CONSÉQUENCE, aucune intervention ne provenant de l'assistance, sur proposition du conseiller Yanick Poisson, appuyée par le conseiller Daniel Comtois, il est résolu à l'unanimité de prendre acte de la résolution numéro 087-04-26 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure telle que formulée.

207-04-26**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU NUMÉRO 760, RUE NOTRE-DAME EST**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal prennent en considération une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au numéro 760, rue Notre-Dame Est et ayant pour objet de permettre que la surlargeur de manœuvre ne respecte pas une largeur de 6,00 mètres et une profondeur de 1,20 mètre prescrites par l'article 8.4.1 du Règlement de zonage numéro 1261-2019.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Victoriaville, informant le conseil municipal que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la greffière sur le site Internet de la Ville de Victoriaville le 27 mars 2026.

EN CONSÉQUENCE, aucune intervention ne provenant de l'assistance, sur proposition du conseiller Yannick Fréchette, appuyée par le conseiller Christian Rayes, il est résolu à l'unanimité de prendre acte de la résolution numéro 039-02-26 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure telle que formulée.

208-04-26

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions prévue à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

209-04-26

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 07, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

VINCENT BOURASSA
Maire

ROSANE ROY
Greffière